

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 8

Artikel: L'intermède de la romande (1873-1916)
Autor: Aragno, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385059>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Demain, cette turbulente jeunesse prendra possession de l'instrument magnifique forgé d'audace et de sacrifice par l'armée de tous ceux qui ont voulu ce syndicalisme libre, ces milliers de typos qui sont restés fidèles à la solidarité professionnelle et humaine.

Demain, ces jeunes continueront la tâche et se pencheront sur d'autres problèmes. Car rien n'est définitif et tout est perfectible. Déjà se profilent — danger ou bienfait — les inconnues de l'automation. Des savants étudient et découvrent de nouveaux procédés. Des machines rapides et perfectionnées sortent des laboratoires et leurs prototypes préoccupent les hommes de métier qui se demandent, entre autres, si le film ne va pas remplacer le plomb.

L'histoire ne s'arrête jamais. La lutte des hommes non plus. Possédant raison et expérience, la Fédération suisse des typographes saura vaincre les difficultés qui l'attendent dans l'intérêt de ses membres et pour l'honneur du syndicalisme suisse.

L'intermède de la Romande (1873 – 1916)

Par *Pierre Aragno*

Si la Société typographique de Berne peut incontestablement revendiquer l'honneur d'avoir ramassé les eaux alémaniques qui ont fait le puissant *Typographenbund*, c'est non moins justement que l'on doit attribuer à la Société typographique de Genève celui d'avoir constitué, en 1873, ce qui devait devenir son principal affluent: la Fédération des typographes de la Suisse romande, celle que l'on a tout bonnement appelé, avec un brin d'affection, *la Romande*. Mais cet affluent, qui a toujours suivi un cours étroitement et solidairement parallèle à celui du *Typographenbund*, c'est aux sociétés typographiques de La Chaux-de-Fonds et de Lausanne que l'on doit de l'avoir acheminé à la jonction définitive en 1916. En 1888 déjà, à la fédérative de Fribourg, les délégués de La Chaux-de-Fonds proposent d'examiner l'union de la Romande avec le *Typographenbund*. D'autre part, alors qu'il a son siège à Lausanne, le Comité central de la Romande passe, le 1^{er} janvier 1901, avec le *Typographenbund*, une convention de réciprocité si étroite qu'elle équivaut sinon à une fusion, du moins à un mariage avec presque tout l'usufruit et la simple séparation du capital. Enfin, par la plus harmonieuse des évolutions, c'est de cette République de Berne, toujours tournée vers la France, que vient, pour nous accueillir à notre arrivée au fleuve, le plus ferme et le plus fraternel des parrainages, celui du premier secrétaire de la Fédération alémanique. Il s'appelait Jacques Schlumpf. Il avait trimardé et travaillé à Besançon où il fonda la

section syndicale du livre, à Montbéliard, à Lausanne. Il nous connaît donc bien, nous les Welsches. Surtout, il nous aimait, il nous comprenait.

Pourquoi, se demandera-t-on peut-être, nos sociétés typographiques romandes ne sont-elles pas allées directement à la Fédération nationale sans passer par une formation fédérative intermédiaire, puisque assez nombreux, chez nous, sont alors les typos membres individuels du Typographenbund et qu'en 1867 la Société typographique de Lausanne y a même adhéré momentanément? On peut donner plusieurs réponses toutes valables: notre minorité linguistique qui nous fait nous réfugier dans un fédéralisme jaloux, notre manière de penser différente surtout après la guerre de 1870, etc.

L'attraction de Genève

Cependant — nous l'avons écrit ailleurs (*La Suisse du Travail 1848–1948*) — nous pensons objectivement que la raison essentielle de cette attente prolongée réside principalement dans l'attraction qu'exerce Genève au cours du XIX^e siècle sur tout le mouvement ouvrier suisse. Genève, jusqu'en 1860, est la ville de notre pays la plus peuplée. Elle est aussi la plus sensible aux grands courants libertaires internationaux. Elle peut être considérée comme le berceau suisse du syndicalisme moderne. La liberté de s'organiser n'y est pas combattue comme ailleurs. James Fazy, qui a pris la tête du coup d'Etat en 1846, est l'un des rédacteurs de notre Constitution fédérale qui y ont inscrit le droit d'association. Sa mère est une disciple fervente de Charles Fourier l'associationniste, et Fazy connaît bien les compagnons cabinotiers et imprimeurs qui descendent dans la rue. Genève, cité du refuge, est depuis longtemps une capitale internationale. Son patriciat issu de réfugiés huguenots est le plus intellectuel, le plus libéral de notre pays. En 1838, le docteur Joseph Niederer, l'ami de Pestalozzi, s'y sent en sécurité et y crée la Société suisse du Grütli, l'ancêtre incontestable du mouvement ouvrier suisse. Ce Grütli nous eût permis de conserver et de développer chez nous un travaillisme conforme à notre génie et à notre tradition si on avait moins guigné plus tard du côté de l'Allemagne de Bismarck et de Marx. C'est à Genève qu'a lieu le premier congrès de l'*Association internationale des travailleurs* en 1866, qu'en 1873 part l'idée de l'*Union ouvrière suisse* opposée aux courants nationalistes germanins qui avaient envahi les syndicats zurichois notamment, qu'en 1880 on crée l'*Union syndicale suisse*.

Il n'est pas étonnant dès lors que, dans cette ville, les typos aient pu être en tête — tôt après la suppression des corporations en France et virtuellement chez nous (1791, arrêté de la Commune de Paris, proposition Le Chapelier) — pour instaurer une libre association des compagnons débarrassée le plus possible des erreurs corporatistes.

En 1796, « une Association typographique genevoise est fondée qui s'apparente à un organisme similaire de Paris », lisons-nous dans l'excellent ouvrage édité par la F. S. T. à l'occasion de son centenaire. « Il s'agit d'imposer le tarif de main-d'œuvre, dit encore l'auteur de la chronique, et, innovation remarquable, d'organiser un service de secours. La maladie indemnisée et l'infirmité durable sont au centre des préoccupations. On va même jusqu'à préconiser non sans résultat pratique l'uniformité des prix d'impression en vue d'éliminer la concurrence déloyale. »

Cette première association genevoise des typos après la chute des corporations ne tient pas, mais elle a donné le ton. Dans leur lutte — par l'influence de Genève sur les autres cités — les typos des sections romandes seront à la fois conservateurs et libertaires. Ils seront à la pointe des idées de transformation sociale. Ils organiseront des grèves nombreuses, des boycotts, mais avec une idée de fond constructive et solidaire: juste prix constitué par la lutte contre la concurrence stupide et permettant une meilleure répartition du revenu de la communauté du métier, mutualité la plus large dans toutes les circonstances de la vie.

Ces deux principes de l'Association typographique genevoise de 1796 vont être le leitmotiv du réalisme et de l'idéalisme qui animeront les compagnons du livre de Romandie jusqu'à cette étape centenaire de 1958, qui leur permettra d'étendre toujours leur défense sans varier beaucoup, sinon dans les formes de lutte différentes aujourd'hui.

Ces luttes pour les salaires — sous le régime des sociétés autonomes — n'ont d'ailleurs pas trop mal réussi aux typos romands. En 1858, au moment de la fondation du Typographenbund, les salaires hebdomadaires (minimum-maximum) sont de 18 fr. à 21 fr. à Berne, 13 fr. 80 à 19 fr. 80 à Zurich, 15 fr. à 18 fr. à Bâle. Ils sont de 18 fr. à 27 fr. 30 à Lausanne, de 18 fr. à 24 fr. 35 à Neuchâtel, de 18 fr. à 33 fr. à Genève.

Cette situation comparative explique à la fois le manque de désir de s'unir au-delà d'un certain rayon et témoigne de l'ardeur romande à se battre sur le plan local.

Les cinq fondatrices de la Romande

Au moment de la fondation de la Romande, cinq sociétés typographiques seulement existent en Suisse française: celles de Genève, Lausanne, Vevey-Montreux, Fribourg, Neuchâtel. Les sections du Valais, des Montagnes neuchâteloises, d'Yverdon, du Jura n'existent pas encore. Elles surgiront après la création de la Romande, en 1874, 1875, 1889, 1893. Dans ces régions, des typos alémaniques assez nombreux sont membres individuels du Typographenbund.

Pour ces cinq sociétés antérieures à la guerre de soixante-dix et qui fonderont la Romande, on peut résumer de la sorte leur acte de naissance:

Genève, après la tentative de 1796, constitue sa première société typographique en 1832. Celle-ci durera trois ans environ. Une nouvelle société est créée en 1839 qui vivra jusqu'en 1847. Enfin, en 1850, est fondée la société typographique actuelle, de huit ans l'aînée du Typographenbund.

Lausanne a une première forme d'organisation dans la constitution en 1832 d'une société typographique de secours mutuels, mais ce n'est qu'en 1852 qu'un syndicat authentique est constitué. Un tarif reconnu par les patrons lausannois a été signé auparavant en 1851, mais devient lettre morte par la carence des frères. Le syndicat se désagrège pour renaître définitivement en 1856, après un contrat convenu l'année précédente avec les maîtres imprimeurs lausannois. Il s'appellera Société typographique de Lausanne.

Vevey, dont les membres se sont rattachés au Typographenbund jusqu'en 1872, a une société qui date de 1864.

Fribourg constitue une première société en 1859. Elle ne dure pas et ne reprend vie définitivement qu'en 1870.

Neuchâtel, où patrons et ouvriers s'étaient entendus sur un contrat en décembre 1864, se constitue de manière durable en 1866 sous la dénomination de Société typographique de Neuchâtel.

Géographiquement, sentimentalement et linguistiquement orientés vers la France, les typos de ces cinq agglomérations cherchent à créer d'abord une union régionale professionnelle qui comporterait non seulement le bassin du Léman, mais aussi la Savoie. De la sorte, grâce à l'unité monétaire d'alors, on réglerait la concurrence des prix et partant des salaires.

On réglerait aussi une de ces chicanes qui ont souvent divisé Lausanne et Genève, par manque de coordination. Précisément des grèves typographiques ont éclaté dans la première de ces villes en 1867, dans la seconde en 1869, qui eussent gagné à être orchestrées pour un tarif commun ou similaire et qui ont laissé quelque rancoeur.

Heureuse diversion, le 8 mai 1870, sur l'initiative de Genève, les délégués des cinq sociétés romandes et de la Société typographique d'Annecy sont réunies à Lausanne, salle de l'Hôtel de Ville, pour y jeter les bases d'une solide union. Il s'agit de « créer une fédération des sociétés typographiques de Suisse romande et de la Savoie qui aura pour but: 1^o la propagande pour la constitution de sociétés similaires dans les endroits où il n'en existe pas encore; 2^o le maintien et, en cas de besoin, l'augmentation des prix de main-d'œuvre; 3^o de combattre la concurrence; 4^o de régulariser la question des apprentis; 5^o de créer une caisse de résistance ».

Ensuite de la guerre probablement, cette première tentative est mise en veilleuse. Mais le 21 avril 1872, à l'une de ces fameuses agapes typographiques organisées par les typos genevois — à laquelle les sociétés de Lausanne, Vevey, Berne, Paris, Lyon et Annecy se sont fait représenter — on enterre un passé fâcheux. On met debout, pour Lausanne et Genève, un contrat de tarif qui durera cinq ans. Le salaire minimum est porté à 30 fr. par semaine de 60 heures.

L'année suivante, le 11 mai 1873, toujours à l'instigation de Genève, siégeait, en la salle de l'Institut, la première assemblée générale des typographes de la Suisse romande, à laquelle étaient représentées les sociétés de Genève, Lausanne, Vevey, Fribourg et Neuchâtel. La Romande était créée. Elle groupait 268 membres. Des statuts, dont le projet avait été préparé par Genève, étaient adoptés. Ils entraient en vigueur le 1^{er} juin 1873. La cotisation uniquement fédérative — indépendante des cotisations de section — était de 25 ct. par mois, soit au total 5 fr. 50 par an, abonnement à l'organe y compris.

Ces statuts de la Romande comportent 29 articles très courts. Nous en donnons ici l'article premier, qui peut être considéré comme la charte de la fédération naissante:

Article premier. La Société fédérative des typographes de la Suisse romande a pour but général la garantie et l'extension des intérêts typographiques en se basant sur les points suivants:

1. Maintenir et améliorer les prix de main-d'œuvre.
2. Etablir un tarif aussi uniforme que possible, afin d'éviter la concurrence dans toute la Suisse romande.
3. Empêcher l'abus des apprentis en limitant le nombre et veiller à ce que les jeunes gens entrant en apprentissage aient les notions d'orthographe suffisantes pour exercer convenablement leur métier, afin de gagner fructueusement leur existence.
4. Constituer une solidarité sur des bases telles que tout typographe travaillant dans la Suisse romande, faisant partie d'une des sections de la fédération, soit accueilli et appuyé dans toutes les localités suisses et étrangères où il existe des sociétés typographiques usant de réciprocité.
5. Rechercher les moyens de créer des associations coopératives et étendre les institutions de secours mutuels.
6. Rechercher le perfectionnement de l'art typographique.
7. S'opposer par tous les moyens légaux au travail de la composition par les femmes.

La Romande en action

La fusion avec le Typographenbund

La fédération a à sa tête un Comité central et chacune des grandes sections est tour à tour chargée de le constituer. Lausanne totalise vingt ans de section centrale, Genève treize, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel chacune cinq.

La rédaction de l'organe fédératif, *Le Gutenberg*, est assurée soit par un rédacteur unique, soit par une commission, qui sont indépendants du Comité central. Tous les membres et collaborateurs y ont un droit d'expression et de critique dont on ne trouve l'équivalent dans aucun autre organe syndical.

Jusqu'en 1913, chaque section a son propre tarif de salaire. A Genève et à Lausanne, des tarifs sont introduits avec beaucoup de difficultés, à l'époque même de la fondation de la Romande. En 1872, à Fribourg et à Neuchâtel, le salaire minimum est de 24 fr. par semaine. En 1877, à Lausanne, les consciences ont un minimum hebdomadaire de 33 fr., tandis que le prix du mille est de 55 ct. A La Chaux-de-Fonds, le tarif minimum en vigueur de 1874 à 1893 est de 33 fr. par semaine et le mille se paie 60 ct. Ce n'est que le 1^{er} avril 1913 qu'un tarif uniforme est conclu pour toute la Suisse romande. Il comporte des clauses se rapprochant sensiblement du contrat national actuel. Ce contrat est d'ailleurs la copie exacte de celui alors en vigueur en Suisse allemande, manifestation de la volonté d'unification des deux fédérations ouvrières. Il est intitulé « Convention professionnelle pour la Suisse romande » et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1917. Cette convention prévoit un minimum de salaire de 40 fr. par semaine pour les compositeurs et conducteurs, de 49 fr. pour les opérateurs, à Genève, Lausanne et une vingtaine de localités romandes. Dans les petites localités rurales, ces chiffres sont abaissés de 2 fr. 50 par semaine, tandis qu'à La Chaux-de-Fonds ils sont augmentés de 1 fr. 50 et 2 fr. Ces minima, au cours des années de guerre, seront progressivement augmentés pour suivre à un coût de la vie montant en flèche. Quant à la journée de travail, elle est de dix heures avant 1893 et de neuf heures après cette date. La semaine de labeur est abaissée à cinquante-trois heures dès le 1^{er} avril 1913 et à cinquante-deux heures dès le 1^{er} avril 1915.

Dans le cadre des conventions locales, la fédération fait de gros efforts en faveur de la formation professionnelle. Elle institue dès août 1898 un bureau de placement déployant son activité pour l'ensemble de la Suisse romande.

Pour les services de mutualité, les sections sont tout d'abord autonomes. Les statuts d'une caisse fédérative de maladie entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1877. Le viatique (secours de voyage) est appliqué dès 1881, tandis que la caisse de chômage fonctionne dès le 1^{er} juillet 1888. La caisse d'invalidité est entrée en action le 1^{er} janvier 1897.

Pour satisfaire à ces nombreux services, la cotisation a évidemment augmenté. A fin 1916, la cotisation centrale hebdomadaire est de 1 fr. 40, à laquelle il convient d'ajouter les suppléments prélevés par les sections et qui varient de 10 à 30 ct. Parallèlement, les secours sont plus importants et la fortune de la petite fédération atteint, en 1915, 155 305 fr., pour tomber, à fin 1916 (suite de la grève), à

107 072 fr. Il faut dire aussi que le nombre des membres a plus que triplié. De 295 en 1876, 300 en 1886, 586 en 1896, il passe à 810 en 1906, à 866 en 1915, pour atteindre 1020 à fin 1916.

La Romande n'a jamais eu à enregistrer une grève complètement généralisée de ses adhérents. Par contre, les grèves locales et les mises-bas (grèves d'atelier) ont été relativement nombreuses. Parmi les principales grèves locales, signalons la première à Vevey, en 1873, pour inobservation de tarif, et une autre à Fribourg, en 1874, pour empêcher l'introduction du travail des femmes à l'imprimerie catholique de la *Liberté*. A Sion, en 1875, la section fondée récemment disparaît à la suite d'une grève dont l'issue fut défavorable. En 1892, deux sections entrent en grève: Montreux, pour faire avorter une tentative d'introduction du travail des femmes; Neuchâtel, pour l'introduction de la journée de neuf heures. A Genève, la section participe à deux grandes grèves de solidarité: en 1898, en faveur des menuisiers et charpentiers; en 1902, à la grève générale, déclenchée et surtout soutenue par les typos, en faveur des tramelets genevois. 1909 voit la grève à la *Tribune de Genève*, pour protester contre la volonté de la direction de ce journal d'affecter à la manipulation de machines à composer nouvellement introduites un personnel étranger à celui de la *Tribune*. Puis c'est le fameux boycott de ce journal, minutieusement organisé et auquel s'est magnifiquement intéressée toute la classe ouvrière romande. Dans les rues de Genève, certain soir de l'Escalade, de 8 heures à 11 heures, des confrères typos, revêtus de sombres redingotes et coiffés du gibus, organisent un convoi funèbre du journal boycotté qui parcourt toutes les rues de la ville. O y voit un véritable cercueil, au-dessus duquel on lit en lettres énormes: « Ci-gît la Julie », « Boycottez la *Tribune* ». En 1907, la section de Lausanne se joint à la grève de solidarité déployée pour soutenir les chocolatiers de Vevey, Orbe et Bussigny.

Enfin, en novembre 1916, les sections de Genève, Lausanne et Neuchâtel déclarent simultanément la grève pour l'obtention d'allocations de renchérissement que La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont déjà obtenus par entente. Cette grève, qui réussit parfaitement, mais consuma tous les fonds de résistance de la Romande et de ses sections, dura quatre semaine à Lausanne, six à Genève et sept à Neuchâtel. Dans cette circonstance, l'appui moral du Typographenbund fut particulièrement opérant. Il est vrai qu'à ce moment la fusion entre les deux fédérations était virtuellement faite. Proposée en 1915, elle avait été votée le 3 juin 1916 à l'unanimité des sections romandes, par 746 voix contre 121, et ratifiée par la très grande majorité des typographes alémaniques. Cette grande grève eut encore cet heureux effet de préparer l'opinion patronale à l'idée d'un contrat national de travail pour toute l'imprimerie suisse. Le Comité central de la Société romande des maîtres imprimeurs avait alors son siège à Genève. Ce comité, dont quelques membres étaient

d'acharnés fédéralistes et voulaient voir dans la fusion et dans le tarif national en perspective une sorte de « germanisation », sortit diminué, même devant l'opinion patronale, de cette grève qu'il avait provoquée par son intransigeance.

Epilogue

L'année suivante, en 1917, il suffit aux typos romands de menacer de renouveler leur geste pour que ces dirigeants patronaux fussent remplacés par d'autres plus conscients des réalités. Ces hommes nouveaux eurent la sagesse d'imiter leurs ouvriers. Ils fusionnèrent la Société des maîtres imprimeurs de la Suisse romande avec celle de la Suisse alémanique. Il n'y eut plus en présence, dans le pays, qu'une société patronale et qu'une fédération ouvrière (abstraction faite de deux petits groupements dissidents, ouvriers jaunes et groupe patronal des coopératives, celui-ci spécialement sympathique au mouvement syndical). Les deux grandes associations mirent sur pied la communauté professionnelle réglant les conditions de travail pour toute l'imprimerie suisse.

Dès lors, la Romande avait vécu, ayant accompli le cycle normal de son évolution.

Au cours de ses quarante-trois ans d'existence, malgré les tendances extrêmes de plusieurs de ses membres, et peut-être à cause de cela, elle a souvent réussi à donner au mouvement syndical de notre région la vie qu'insufflent les idées chaudemment débattues. Avant même sa fusion avec le Typographenbund, elle avait adhéré, en 1915, après de mémorables discussions, à l'Union suisse des fédérations syndicales et s'était rattachée au Secrétariat international des typographes dès la fondation de celui-ci. C'étaient là des signes certains, sous des dehors farouchement caustiques parfois, de l'esprit d'unité prolétarienne dont s'étaient profondément pénétrés les typographes romands.

Aussi bien, le 12 août 1917, alors que se réunissait à Lausanne, au Cercle typographique, la dernière assemblée liquidant les comptes de la fédération défunte, l'émotion était-elle intense parmi les délégués. Tous, ils ne pouvaient se défendre de s'attacher encore à un passé de vaillante petite fédération autonome dont tant de souvenirs était si chers à leur cœur. Et pourtant ils sentaient tous, non moins profondément, la puissante fraternité des mains tendues de l'autre côté de l'Aar. Cette fraternité ne s'est jamais démentie. Les plus hésitants, ceux-là même qui votèrent contre la fusion, furent dans la suite parmi les plus ardents des partisans de la Fédération nationale unifiée.